

Ces familles qui accueillent des personnes âgées

Publié dans [Société](#)

Comme alternative à la maison de retraite, des familles ont choisi d'exercer le métier de familles d'accueil pour le troisième âge.

A Carros, au creux des montagnes, se niche la maison de Dominique Cler, ancien restaurateur de 52 ans. À l'entrée, des arbres fruitiers chargés d'agrumes. Au fond du jardin, un poulailler. Un accueil chaleureux, une maison familiale donc, où il vit avec son compagnon, deux petits chiens et trois pensionnaires : « *les mamies* ».

Un métier pas comme les autres

Le quinquagénaire n'exerce pas un métier comme les autres, il est « famille d'accueil agréée pour personnes âgées » depuis trois ans. C'est un dispositif créé en 1989, permettant à une ou plusieurs personnes âgées, moyennant rémunération, d'être logée au sein d'un domicile familial. L'hébergement est encadré par la loi et par « le contrat d'accueil » signé par les deux parties. « *Une alternative plus chaleureuse* », dit-il, à la maison de retraite et aussi « *moins chère* ».

Son quotidien, il le raconte : « *C'est un travail qui n'est pas de tout repos. Il demande une implication quotidienne irréprochable et les semaines sont ponctuées de visites médicales. Nous avons peu de vacances, c'est un travail très prenant. L'aspect humain est donc primordial. Nous souhaitons que nos pensionnaires se sentent chez elles* ».

Bien que le métier soit épanouissant, Dominique Cler témoigne des difficultés rencontrées : « *Lorsque nous prenons contact avec les familles, il est important que nous soient communiquées toutes les informations médicales liées à la personne. Malheureusement, parfois, ça n'est pas le cas, ce qui engendre des surprises : nous n'avons pas accès au dossier médical des pensionnaires. Il peut donc arriver que nous affrontions des problèmes d'ordre psychiatrique. Or, nous ne sommes pas formés à ce type de situations.* » Dominique Cler confie sa déception à ce sujet. Heureusement, un délai de deux mois d'essai est prévu, ce qui laisse le temps à la famille et aux pensionnaires de juger de leur capacité à cohabiter.

En théorie, selon l'association nationale [Famidac](#), le rôle du département est d'organiser la formation initiale et continue des accueillants familiaux agréés.

Sarah Mélis

(371 mots comptés à l'ordinateur)

QUESTIONARIO 1

Compréhension écrite

Ces familles qui accueillent des personnes âgées

Corrigé de la compréhension écrite.

001. De quel type de document s'agit-il ?

- A) Faits divers.
- B) Article.
- C) Texte scientifique.

002. L'auteur de ce texte veut démontrer que:

- A) Il existe une alternative aux maisons de retraite pour les personnes âgées.
- B) Les maisons de retraite sont la solution idéale pour les personnes âgées.
- C) Les personnes âgées restent en général au sein de leur famille.

003. Les personnes qui accueillent travaillent 10 mois par an.

- A) On ne sait pas.
- B) Oui.
- C) Non.

004. Dominique Cler affirme que :

- A) Les familles d'accueil se chargent d'accompagner les personnes âgées aux visites médicales
- B) Les familles peuvent rendre visite à leurs parents deux fois par semaine.
- C) Les familles doivent obligatoirement fournir toutes les informations médicales des personnes accueillies.

005. Dominique Cler n'habite pas dans une ville.

- A) On ne sait pas.
- B) Faux.
- C) Vrai.

006. Les familles d'accueil agréées :

- A) Appliquent les tarifs des maisons de retraite.
- B) Sont moins chères que les maisons de retraite.
- C) Sont plus chères que les maisons de retraite.

007. D'après le document les familles d'accueil ne peuvent pas avoir d'animaux domestiques.

- A) Vrai.
- B) Faux.
- C) On ne sait pas.

008. En théorie les accueillants familiaux devraient :

- A) Recevoir une formation initiale et continue.
- B) Suivre des cours de restauration pour personnes âgées.
- C) Avoir un diplôme d'infirmier.

009. La formation des accueillants agréés devrait être organisée par :

- A) L'association locale des médecins.
- B) L'association «Famidac».
- C) Le département.

010. Dominique Cler a toujours travaillé avec des personnes âgées.

- A) On ne sait pas.
- B) Oui.
- C) Non.

011. Avant l'accueil l'association «Famidac» fournit le dossier médical.

- A) Vrai.
- B) Faux.
- C) On ne sait pas.

012. Laquelle de ces idées est présente dans le texte ?

- A) Les maisons d'accueil agréées sont nées en 1989.
- B) Les maisons d'accueil doivent loger des personnes du même sexe.
- C) Les maisons d'accueil font également fonction de cabinet médical.

013. Chaque famille peut héberger au maximum 2 personnes.

- A) Oui.
- B) Non.
- C) On ne sait pas.

014. Dominique Cler accueille :

- A) 3 personnes : 2 femmes et 1 homme.
- B) 3 personnes : 2 hommes et 1 femme.
- C) 3 personnes : 3 femmes.

015. Quelle information n'est pas présente dans le document ?

- A) Pour Dominique l'association «Famidac» devrait être plus présente.
- B) Pour Dominique les rapports humains sont indispensables.
- C) Pour Dominique il s'agit d'une belle profession mais prenante.

016. Dominique Cler a conseillé à un ami de créer une famille d'accueil.

- A) Oui.
- B) On ne sait pas.
- C) Non.

017. Dominique exerce cette profession depuis :

- A) 2 mois.
- B) 3 ans.
- C) 1989.

018. Les personnes âgées et la famille d'accueil peuvent résilier le contrat :

- A) au bout de vingt jours.
- B) au bout de deux semaines.
- C) au bout de deux mois.

019. Dominique Cler souhaiterait :

- A) Une formation continue de la part des autorités.
- B) Une aide financière de la part de l'Etat.
- C) Une aide pour la préparation des repas.

020. D'après le document :

- A) Ce dispositif créé en 1989 satisfait les accueillants et les personnes hébergées.
- B) Ce dispositif créé en 1989 ne satisfait pas les autorités départementales.
- C) Ce dispositif créé en 1989 satisfait les personnes âgées hébergées dans les maisons de retraite.